

Journal du public juge de pareils procédés

Avant de terminer, je tiens à déclarer ceci: Si je n'ai pas réclamé la parole, c'est que j'ai voulu me laisser aller à un accès d'émotion, et non à un accès de colère.

Je ne veux pas commenter cette manière d'agir; la réunion était privée, les membres du bureau étaient complètement libres de s'accorder ou de se refuser la parole; mais, Monsieur le directeur du Journal de Roubaix, je suis obligé de regretter, comme vous, que la parole n'ait été refusée au bureau s'il n'y avait eu qu'un seul membre de ce bureau qui n'aurait été que le représentant d'un seul homme.

Nous persistons à croire que M. Baillieu a eu tort de ne pas insister pour obtenir la parole. Quoi qu'il en soit, cette abstention de votre part a dû faire croire au bureau qu'il avait abandonné le projet de répondre à M. l'abbé Marguerin.

Le mandement est d'autant plus fâcheux que M. Baillieu est l'un des membres les plus intelligents du Parti socialiste roubaixien et qu'il pouvait compter, nous le savons, sur la modération de sa parole.

La réponse qu'il eût été amené à lui faire M. le chanoine Marguerin aurait été, venant d'une telle bouche, très vive et très commode pour les malheureux ouvriers; mais il eût été obligé d'être bien plus sincère, c'était une occasion (qui ne se représentera plus guère) d'opposer, dans des conditions tout particulièrement favorables, aux thèses énoncées par le chanoine par un ouvrier de bonne foi — car nous croyons M. Baillieu de bonne foi — la vérité sociale, la grande loi de la solidarité chrétienne, démontrées par ce prêtre, par ces héros qui s'appellent le « Curé de Fourmies ».

La prochaine conférence de la Société de Géographie aura lieu, le samedi, 21 janvier, à huit heures et demie précises, comme de coutume.

M. Chapper, un ingénieur distingué, dont la Hollande les tentations de savoir pour son commerce de pierres précieuses ont été plus une fois gagnante. En outre, il avait dû, se trouvant déjà malade, arrêter complètement le travail depuis la Noël. M. Mouveaux avait, depuis lors, reçu les soins du médecin de la Compagnie Nord, qui, par divers motifs — et les médicaments lui avaient été également fournis par le médecin de la Compagnie.

Une mort subite rue Croix. — Mardi matin, vers neuf heures, un corbillon, M. Prudent Devresse, âgé de 37 ans, demeurant rue de Croix, 59, est mort subitement dans sa demeure.

La sortie de midi, elles attendaient, à la porte de l'établissement, les quatorze visiteuses, qui n'ont pas quitté le bureau sans avoir été surveillées, entrées en fonction la veille, et trop rigoureuses à leur égard.

Un peu après deux heures, une députation de quatre membres a été reçue par les chefs de la maison; mais l'entretien n'a pas abouti, les grévistes exigent le renvoi de la surveillance, et son remplacement par un employé.

Rencontre d'une locomotive et d'un train de marchandises à la gare de Roubaix-Annexe. — Deux hommes grièvement blessés. — Un grave accident qui aurait pu occasionner la mort de trois employés de la compagnie du Nord, attachés à la gare de Roubaix, s'est produit mardi matin, vers sept heures et demie, à la gare de marchandises de Roubaix-Annexe.

Le train de marchandises 1097, par suite des neiges, avait été retardé de 2 heures 15, il n'arriva à la gare Annexe qu'à 7 h. 20. L'aiguilleur chargé de remiser les wagons sur la voie ordinaire affectée à cet usage, vu le retard, décrocha du train une rame de 28 wagons — dont 27 destinés à Roubaix — qu'il lança sur une autre voie, dite « voie de garage ».

En ce moment une locomotive, la machine de manœuvre, chargée de remiser les wagons dans les magasins, pour le déchargement des marchandises et de les ramener à la gare, se trouvait sur la voie pour aller prendre deux wagons à bestiaux. La locomotive marchant à une allure rapide, se trouva tout à coup sur la même voie que les wagons décrochés.

A une dizaine de mètres de distance, le chauffeur — qui était accompagné de MM. Verscheve, conducteur et Faches, accoureur — s'aperçut immédiatement du danger, il renversa la vapeur. Il était malheureusement trop tard. Un choc formidable se produisit, le premier wagon heurta la locomotive, qui alla dérailler à une vingtaine de mètres en arrière.

M. Faches tomba du tender et s'abîma sur le sol. Il se fit plusieurs blessures à la figure, dont une assez profonde au front.

M. Verscheve, par suite du contre-coup, était tombé inanimé sur la machine. Seul, le chauffeur était indemne. Des employés de la Compagnie accoururent immédiatement et se mirent à soigner les blessés, et une maison voisine, M. le docteur Derville, médecin de la Compagnie, qui avait été mandé en toute hâte, vint leur prodiguer ses soins.

Le praticien constata que les blessures de M. Faches n'étaient que de simples contusions graves, quant à M. Verscheve, qui se plaignait de vives douleurs à la poitrine, M. Derville n'a pu encore se prononcer sur son état.

Les deux blessés ont été reconduits à leur domicile, en voiture, par le docteur Derville. Les autres blessés, M. le docteur Derville, ont été reconduits à leur domicile, par le docteur Derville, qui avait été mandé en toute hâte, vint leur prodiguer ses soins.

Un terrible accident rue de Cassel. — Une femme a été brûlée vive, mardi après-midi, rue de Cassel, dans les circonstances dramatiques que voici: Dans cette rue habite M. Duine, contre-maître aux magasins généraux.

Mme Duine, dans l'après-midi de mardi, s'était absentée quelques instants: elle rentra vers quatre heures et demie — et commit l'imprudence, se trouvant indisposée, de s'endormir auprès de son foyer allumé.

Le feu se communiqua aux vêtements, bientôt la malheureuse se réveilla. Terrible réveil — car elle était elle-même déjà en proie aux flammes.

Elle poussa des appels désespérés; mais ils ne furent pas entendus. Un ouvrier des Magasins Généraux, qui était à la recherche de son maître, pénétra dans la maison et vit cet affreux spectacle: la femme Duine gisant sur le sol, déjà complètement brûlée, et ne pouvant plus que de faibles soupirs. La chaise elle-même sur laquelle elle était assise, la malheureuse était toute enflammée!

Une voisine, Mme C., accourut à son tour: on jeta quelques seaux d'eau sur le corps — mais ce n'était déjà plus qu'un cadavre, horrible à voir, entièrement carbonisé, sauf les pieds.

M. Duine fut averti, avec tous les ménagements possibles, vers cinq heures et demie. Une enquête fut immédiatement ouverte par M. Daudé, commissaire de police du 1er arrondissement. Le décès qui avait été constaté par M. le docteur Faidherbe, l'a été ensuite par M. Lagillière, médecin-légiste — avant la mise en bière du cadavre.

Le drame de Kain, près de Tournai. — Arrestation à Roubaix du meurtrier. — Nous avons raconté qu'un ouvrier de Roubaix, J. Vinghe, qui se rendait chaque semaine à Kain, près de Tournai, se trouva le mardi 10 janvier, dans la soirée, vers onze heures, à l'estaminet tenu par la nommée Augustine Steuve, dite « Ma Tante », au hameau de la Fioce.

A la suite d'une discussion avec la cabaretière, Vinghe se retira; la cabaretière le suivit. A la porte, Vinghe sortit de sa poche un couteau, et en frappa à plusieurs reprises Augustine Steuve, la blessant grièvement.

L'arrivée d'un voisin attiré par les cris de la victime, avait mis le meurtrier en fuite; depuis, on avait perdu sa trace.

Le parquet de Tournai, immédiatement averti, fit, dans les environs, une recherche qui ne restait infructueuse. Comme on savait qu'il habitait Roubaix, M. Leschêne, procureur du roi à Tournai, avisa la police roubaixienne en lui transmettant un mandat d'arrêt.

La police se présenta à plusieurs reprises au logement de Vinghe; mais, depuis lundi, ce dernier n'avait pas reparu. Mardi soir, vers cinq heures et demie, les agents de sûreté, Cavelier et Calonne, se trouvaient dans un état-major du quartier de Fontenoy, quand ils virent entrer le meurtrier. Ils lui mirent immédiatement la main au collet et, après l'avoir accidentellement garroté, ils l'écrouèrent au dépôt de la prison centrale.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Auguste Verpin, gendarme en retraite, ancien employé au greffe du Tribunal de Commerce de Roubaix, vice-président de la section roubaixienne de la société des sauveteurs du Nord. M. Verpin avait 60 ans.

Les funérailles auront lieu, jeudi 19 janvier, à neuf heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste.

Les résultats de deux adjudications. — Mardi matin, à onze heures, ont eu lieu, à l'Hôtel-Ville, deux adjudications, sous le présidence de M. Hervé Milbée, adjoint au Maire, assisté de MM. Vandepitte et Morel, conseillers municipaux.

La première avait pour objet l'entretien des égouts et ouvrages d'art, et la construction des branchements particuliers, pendant les années 1893, 1894 et 1895. Deux soumissionnaires se sont présentés: M. Jules Desplanques, entrepreneur à Roubaix, avec un rabais de 0/0; M. Louis Collin, entrepreneur à Lille, avec un rabais de 8/0. Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

La seconde avait pour objet l'entretien des chaussées pavées et empierrées, pendant les années 1893, 1894 et 1895. Quatre soumissionnaires se sont présentés: M. Louis Collin, entrepreneur à Lille, avec un rabais de 4/0; M. Léon Honoré et M. Carotte-Dubourg, entrepreneurs à Roubaix, avec un rabais de 5/0; enfin M. Antoine Labbe, entrepreneur à Lille, avec un rabais de 7/0. Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

La neige et le service des tramways. — L'arrivée de neige tombée lundi soir, sur la ville et sur la campagne environnante, a interrompu le service des tramways pendant toute la journée de mardi, mais, vers quatre heures, le brouillard, qui avait accompagné le vent, a permis, avec une seule voiture au lieu de deux comme d'ordinaire.

La mort de M. Mouveaux. — Nous avons raconté dans la nuit, le décès de M. Mouveaux, mort d'un emphyseme de la poitrine, mort d'un de nos reporters attribué à la misère et aux privations. Des renseignements recueillis aujourd'hui, il résulte que M. Mouveaux, qui avait souffert de nombreuses privations, il a, en réalité, succombé à une pneumonie. En outre, il avait dû, se trouvant déjà malade, arrêter complètement le travail depuis la Noël. M. Mouveaux avait, depuis lors, reçu les soins du médecin de la Compagnie Nord, qui, par divers motifs — et les médicaments lui avaient été également fournis par le médecin de la Compagnie.

Une mort subite rue Croix. — Mardi matin, vers neuf heures, un corbillon, M. Prudent Devresse, âgé de 37 ans, demeurant rue de Croix, 59, est mort subitement dans sa demeure.

La sortie de midi, elles attendaient, à la porte de l'établissement, les quatorze visiteuses, qui n'ont pas quitté le bureau sans avoir été surveillées, entrées en fonction la veille, et trop rigoureuses à leur égard.

Un peu après deux heures, une députation de quatre membres a été reçue par les chefs de la maison; mais l'entretien n'a pas abouti, les grévistes exigent le renvoi de la surveillance, et son remplacement par un employé.

Rencontre d'une locomotive et d'un train de marchandises à la gare de Roubaix-Annexe. — Deux hommes grièvement blessés. — Un grave accident qui aurait pu occasionner la mort de trois employés de la compagnie du Nord, attachés à la gare de Roubaix, s'est produit mardi matin, vers sept heures et demie, à la gare de marchandises de Roubaix-Annexe.

Le train de marchandises 1097, par suite des neiges, avait été retardé de 2 heures 15, il n'arriva à la gare Annexe qu'à 7 h. 20. L'aiguilleur chargé de remiser les wagons sur la voie ordinaire affectée à cet usage, vu le retard, décrocha du train une rame de 28 wagons — dont 27 destinés à Roubaix — qu'il lança sur une autre voie, dite « voie de garage ».

En ce moment une locomotive, la machine de manœuvre, chargée de remiser les wagons dans les magasins, pour le déchargement des marchandises et de les ramener à la gare, se trouvait sur la voie pour aller prendre deux wagons à bestiaux. La locomotive marchant à une allure rapide, se trouva tout à coup sur la même voie que les wagons décrochés.

A une dizaine de mètres de distance, le chauffeur — qui était accompagné de MM. Verscheve, conducteur et Faches, accoureur — s'aperçut immédiatement du danger, il renversa la vapeur. Il était malheureusement trop tard. Un choc formidable se produisit, le premier wagon heurta la locomotive, qui alla dérailler à une vingtaine de mètres en arrière.

M. Faches tomba du tender et s'abîma sur le sol. Il se fit plusieurs blessures à la figure, dont une assez profonde au front.

M. Verscheve, par suite du contre-coup, était tombé inanimé sur la machine. Seul, le chauffeur était indemne. Des employés de la Compagnie accoururent immédiatement et se mirent à soigner les blessés, et une maison voisine, M. le docteur Derville, médecin de la Compagnie, qui avait été mandé en toute hâte, vint leur prodiguer ses soins.

Le praticien constata que les blessures de M. Faches n'étaient que de simples contusions graves, quant à M. Verscheve, qui se plaignait de vives douleurs à la poitrine, M. Derville n'a pu encore se prononcer sur son état.

Les deux blessés ont été reconduits à leur domicile, en voiture, par le docteur Derville. Les autres blessés, M. le docteur Derville, ont été reconduits à leur domicile, par le docteur Derville, qui avait été mandé en toute hâte, vint leur prodiguer ses soins.

Un terrible accident rue de Cassel. — Une femme a été brûlée vive, mardi après-midi, rue de Cassel, dans les circonstances dramatiques que voici: Dans cette rue habite M. Duine, contre-maître aux magasins généraux.

Mme Duine, dans l'après-midi de mardi, s'était absentée quelques instants: elle rentra vers quatre heures et demie — et commit l'imprudence, se trouvant indisposée, de s'endormir auprès de son foyer allumé.

Le feu se communiqua aux vêtements, bientôt la malheureuse se réveilla. Terrible réveil — car elle était elle-même déjà en proie aux flammes.

Elle poussa des appels désespérés; mais ils ne furent pas entendus. Un ouvrier des Magasins Généraux, qui était à la recherche de son maître, pénétra dans la maison et vit cet affreux spectacle: la femme Duine gisant sur le sol, déjà complètement brûlée, et ne pouvant plus que de faibles soupirs. La chaise elle-même sur laquelle elle était assise, la malheureuse était toute enflammée!

Une voisine, Mme C., accourut à son tour: on jeta quelques seaux d'eau sur le corps — mais ce n'était déjà plus qu'un cadavre, horrible à voir, entièrement carbonisé, sauf les pieds.

M. Duine fut averti, avec tous les ménagements possibles, vers cinq heures et demie. Une enquête fut immédiatement ouverte par M. Daudé, commissaire de police du 1er arrondissement. Le décès qui avait été constaté par M. le docteur Faidherbe, l'a été ensuite par M. Lagillière, médecin-légiste — avant la mise en bière du cadavre.

Le drame de Kain, près de Tournai. — Arrestation à Roubaix du meurtrier. — Nous avons raconté qu'un ouvrier de Roubaix, J. Vinghe, qui se rendait chaque semaine à Kain, près de Tournai, se trouva le mardi 10 janvier, dans la soirée, vers onze heures, à l'estaminet tenu par la nommée Augustine Steuve, dite « Ma Tante », au hameau de la Fioce.

A la suite d'une discussion avec la cabaretière, Vinghe se retira; la cabaretière le suivit. A la porte, Vinghe sortit de sa poche un couteau, et en frappa à plusieurs reprises Augustine Steuve, la blessant grièvement.

L'arrivée d'un voisin attiré par les cris de la victime, avait mis le meurtrier en fuite; depuis, on avait perdu sa trace.

Le parquet de Tournai, immédiatement averti, fit, dans les environs, une recherche qui ne restait infructueuse. Comme on savait qu'il habitait Roubaix, M. Leschêne, procureur du roi à Tournai, avisa la police roubaixienne en lui transmettant un mandat d'arrêt.

La police se présenta à plusieurs reprises au logement de Vinghe; mais, depuis lundi, ce dernier n'avait pas reparu. Mardi soir, vers cinq heures et demie, les agents de sûreté, Cavelier et Calonne, se trouvaient dans un état-major du quartier de Fontenoy, quand ils virent entrer le meurtrier. Ils lui mirent immédiatement la main au collet et, après l'avoir accidentellement garroté, ils l'écrouèrent au dépôt de la prison centrale.

TOURCOING

Une étrange affaire. — Coulage de 300 hectolitres d'alcool. — Le 3 janvier dernier, M. Devresse, propriétaire à Tourcoing, pratiquant, à la requête de l'Administration des Contributions indirectes, chez un négociant en spiritueux de la banlieue, une saisie d'environ 300 hectolitres d'alcool pur, contenu dans trente foudres d'un tonnage d'une capacité de 78 hectolitres. Cette saisie avait lieu en garantie du paiement d'une somme de 42,000 francs pour droits et taxes.

La quantité existait bien au 3 janvier; chaque fût avait été quantifié et sondé, ainsi que le bac; et le liquide avait bien le degré voulu.

Or, mardi, dans la matinée, la Régie était informée qu'à la suite d'un acte de mauvais grès sans doute, il ne restait plus une goutte d'alcool ni dans le bac, ni dans les tonneaux.

MM. Henry, directeur des contributions; Cotard, commissaire de police du 1er arrondissement; et M. Devresse se rendirent aussitôt sur les lieux: tout était dans le plus grand désordre; les tonneaux étaient débouchés, et les robinets grands ouverts. Il en sortait de même du grand bac. Une clef anglaise, qui n'appartient pas à la maison, et qui avait dû servir à ouvrir le robinet du bac, avait été laissée à quelque distance. Le sol d'un hangar où se trouvaient quelques fûts et celui du grand magasin où étaient le bac et les tonneaux, étaient imprégnés d'un liquide huileux.

En outre l'odeur qui s'en dégagait ne portait pas trop à la gorge. Le magasin est construit en planches et s'était produit, par les joints, des vis un suintement d'alcool. On trouva, à quelque distance, une mare de 45 mètres de long sur 3 de large, située à quelque distance, recouverte d'une glace solide, et il y avait une couche d'un mélange très clair, non coloré, qui s'étendait sur une surface qui marquait, sur toute son étendue, 22 degrés.

Le marchand était parti le matin à 7 heures. C'est un de ses fils qui s'est aperçu du désastre à 8 heures. Il s'est rendu aussitôt au lieu, et a trouvé, dans les lieux investigations, il ne put que leur dire qu'il ne connaissait pas d'ennemi, et que, cependant, l'acte n'avait pu être commis que par une personne mal intentionnée, sous le couvert d'un défilé.

Il est à remarquer qu'on ne s'était pas contenté d'ouvrir les robinets, mais qu'on avait encore percé de trous de vilhègrequin, pour accélérer le coulage.

A remarquer de plus que les magasins n'étaient pas fermés à clef; et qu'on pouvait s'en approcher avec la plus grande facilité.

Nous aurons à revenir sur cette étrange affaire.

Nécrologie. — Un tournoisien, M. Edmond Florin, engagé volontaire au 4^e régiment de spahis, vient de mourir à Médéah (Algérie). Les funérailles auront lieu jeudi 19 heures 1/2, en l'église du Sacré-Coeur.

Une conférence, rue du Sentier. — C'est dimanche, jeudi, à huit heures, que M. l'abbé Paul Reboux, professeur au collège d'Hazebrouck, donnera une conférence sur la Russie, dans la salle de la rue du Sentier.

On nous fait remarquer, à ce sujet, que la séance n'est pas organisée par l'Union catholique, mais par le Comité des Conférences. « Dont acte ».

L'incendie de la rue du Dragon. — M. Antoine Roussel, courtier-juré, a adressé la lettre suivante à M. Masquier, commandant des sapeurs-pompiers: « Monsieur le Commandant, « J'ai l'honneur de vous faire remettre une somme de cinquante francs pour l'achat de corps des sapeurs-pompiers, en reconnaissance de leurs soins dévoués grâces auxquels mes bureaux et magasins purent être préservés de la catastrophe du mardi 10 courant. « Veuillez, Monsieur le Commandant, agréer l'expression de ma considération distinguée. » A. ROUSSEL.

Un vol de charbon. — M. H. Cateau, marchand de charbon, rue de Paris, avait laissé, lundi soir, sous le hangar de la gare des Francs, une voiture chargée de sacs de charbon de sûreté. Aventure qui arriva très fréquemment, soit dit en passant, au grand détriment des véhicules de toute espèce — et aussi des passants, blessés par suite de la chute des voitures.

M. Verscheve, par suite du contre-coup, était tombé inanimé sur la machine. Seul, le chauffeur était indemne. Des employés de la Compagnie accoururent immédiatement et se mirent à soigner les blessés, et une maison voisine, M. le docteur Derville, médecin de la Compagnie, qui avait été mandé en toute hâte, vint leur prodiguer ses soins.

Le praticien constata que les blessures de M. Faches n'étaient que de simples contusions graves, quant à M. Verscheve, qui se plaignait de vives douleurs à la poitrine, M. Derville n'a pu encore se prononcer sur son état.

Les deux blessés ont été reconduits à leur domicile, en voiture, par le docteur Derville. Les autres blessés, M. le docteur Derville, ont été reconduits à leur domicile, par le docteur Derville, qui avait été mandé en toute hâte, vint leur prodiguer ses soins.

Un terrible accident rue de Cassel. — Une femme a été brûlée vive, mardi après-midi, rue de Cassel, dans les circonstances dramatiques que voici: Dans cette rue habite M. Duine, contre-maître aux magasins généraux.

Mme Duine, dans l'après-midi de mardi, s'était absentée quelques instants: elle rentra vers quatre heures et demie — et commit l'imprudence, se trouvant indisposée, de s'endormir auprès de son foyer allumé.

Le feu se communiqua aux vêtements, bientôt la malheureuse se réveilla. Terrible réveil — car elle était elle-même déjà en proie aux flammes.

Elle poussa des appels désespérés; mais ils ne furent pas entendus. Un ouvrier des Magasins Généraux, qui était à la recherche de son maître, pénétra dans la maison et vit cet affreux spectacle: la femme Duine gisant sur le sol, déjà complètement brûlée, et ne pouvant plus que de faibles soupirs. La chaise elle-même sur laquelle elle était assise, la malheureuse était toute enflammée!

Une voisine, Mme C., accourut à son tour: on jeta quelques seaux d'eau sur le corps — mais ce n'était déjà plus qu'un cadavre, horrible à voir, entièrement carbonisé, sauf les pieds.

M. Duine fut averti, avec tous les ménagements possibles, vers cinq heures et demie. Une enquête fut immédiatement ouverte par M. Daudé, commissaire de police du 1er arrondissement. Le décès qui avait été constaté par M. le docteur Faidherbe, l'a été ensuite par M. Lagillière, médecin-légiste — avant la mise en bière du cadavre.

Le drame de Kain, près de Tournai. — Arrestation à Roubaix du meurtrier. — Nous avons raconté qu'un ouvrier de Roubaix, J. Vinghe, qui se rendait chaque semaine à Kain, près de Tournai, se trouva le mardi 10 janvier, dans la soirée, vers onze heures, à l'estaminet tenu par la nommée Augustine Steuve, dite « Ma Tante », au hameau de la Fioce.

A la suite d'une discussion avec la cabaretière, Vinghe se retira; la cabaretière le suivit. A la porte, Vinghe sortit de sa poche un couteau, et en frappa à plusieurs reprises Augustine Steuve, la blessant grièvement.

L'arrivée d'un voisin attiré par les cris de la victime, avait mis le meurtrier en fuite; depuis, on avait perdu sa trace.

Le parquet de Tournai, immédiatement averti, fit, dans les environs, une recherche qui ne restait infructueuse. Comme on savait qu'il habitait Roubaix, M. Leschêne, procureur du roi à Tournai, avisa la police roubaixienne en lui transmettant un mandat d'arrêt.

La police se présenta à plusieurs reprises au logement de Vinghe; mais, depuis lundi, ce dernier n'avait pas reparu. Mardi soir, vers cinq heures et demie, les agents de sûreté, Cavelier et Calonne, se trouvaient dans un état-major du quartier de Fontenoy, quand ils virent entrer le meurtrier. Ils lui mirent immédiatement la main au collet et, après l'avoir accidentellement garroté, ils l'écrouèrent au dépôt de la prison centrale.

TOURCOING

Une étrange affaire. — Coulage de 300 hectolitres d'alcool. — Le 3 janvier dernier, M. Devresse, propriétaire à Tourcoing, pratiquant, à la requête de l'Administration des Contributions indirectes, chez un négociant en spiritueux de la banlieue, une saisie d'environ 300 hectolitres d'alcool pur, contenu dans trente foudres d'un tonnage d'une capacité de 78 hectolitres. Cette saisie avait lieu en garantie du paiement d'une somme de 42,000 francs pour droits et taxes.

La quantité existait bien au 3 janvier; chaque fût avait été quantifié et sondé, ainsi que le bac; et le liquide avait bien le degré voulu.

Or, mardi, dans la matinée, la Régie était informée qu'à la suite d'un acte de mauvais grès sans doute, il ne restait plus une goutte d'alcool ni dans le bac, ni dans les tonneaux.

MM. Henry, directeur des contributions; Cotard, commissaire de police du 1er arrondissement; et M. Devresse se rendirent aussitôt sur les lieux: tout était dans le plus grand désordre; les tonneaux étaient débouchés, et les robinets grands ouverts. Il en sortait de même du grand bac. Une clef anglaise, qui n'appartient pas à la maison, et qui avait dû servir à ouvrir le robinet du bac, avait été laissée à quelque distance. Le sol d'un hangar où se trouvaient quelques fûts et celui du grand magasin où étaient le bac et les tonneaux, étaient imprégnés d'un liquide huileux.

En outre l'odeur qui s'en dégagait ne portait pas trop à la gorge. Le magasin est construit en planches et s'était produit, par les joints, des vis un suintement d'alcool. On trouva, à quelque distance, une mare de 45 mètres de long sur 3 de large, située à quelque distance, recouverte d'une glace solide, et il y avait une couche d'un mélange très clair, non coloré, qui s'étendait sur une surface qui marquait, sur toute son étendue, 22 degrés.

Le marchand était parti le matin à 7 heures. C'est un de ses fils qui s'est aperçu du désastre à 8 heures. Il s'est rendu aussitôt au lieu, et a trouvé, dans les lieux investigations, il ne put que leur dire qu'il ne connaissait pas d'ennemi, et que, cependant, l'acte n'avait pu être commis que par une personne mal intentionnée, sous le couvert d'un défilé.

Il est à remarquer qu'on ne s'était pas contenté d'ouvrir les robinets, mais qu'on avait encore percé de trous de vilhègrequin, pour accélérer le coulage.

A remarquer de plus que les magasins n'étaient pas fermés à clef; et qu'on pouvait s'en approcher avec la plus grande facilité.

Nous aurons à revenir sur cette étrange affaire.

Nécrologie. — Un tournoisien, M. Edmond Florin, engagé volontaire au 4^e régiment de spahis, vient de mourir à Médéah (Algérie). Les funérailles auront lieu jeudi 19 heures 1/2, en l'église du Sacré-Coeur.

Une conférence, rue du Sentier. — C'est dimanche, jeudi, à huit heures, que M. l'abbé Paul Reboux, professeur au collège d'Hazebrouck, donnera une conférence sur la Russie, dans la salle de la rue du Sentier.

On nous fait remarquer, à ce sujet, que la séance n'est pas organisée par l'Union catholique, mais par le Comité des Conférences. « Dont acte ».

L'incendie de la rue du Dragon. — M. Antoine Roussel, courtier-juré, a adressé la lettre suivante à M. Masquier, commandant des sapeurs-pompiers: « Monsieur le Commandant, « J'ai l'honneur de vous faire remettre une somme de cinquante francs pour l'achat de corps des sapeurs-pompiers, en reconnaissance de leurs soins dévoués grâces auxquels mes bureaux et magasins purent être préservés de la catastrophe du mardi 10 courant. « Veuillez, Monsieur le Commandant, agréer l'expression de ma considération distinguée. » A. ROUSSEL.

Un vol de charbon. — M. H. Cateau, marchand de charbon, rue de Paris, avait laissé, lundi soir, sous le hangar de la gare des Francs, une voiture chargée de sacs de charbon de sûreté. Aventure qui arriva très fréquemment, soit dit en passant, au grand détriment des véhicules de toute espèce — et aussi des passants, blessés par suite de la chute des voitures.

M. Verscheve, par suite du contre-coup, était tombé inanimé sur la machine. Seul, le chauffeur était indemne. Des employés de la Compagnie accoururent immédiatement et se mirent à soigner les blessés, et une maison voisine, M. le docteur Derville, médecin de la Compagnie, qui avait été mandé en toute hâte, vint leur prodiguer ses soins.

Le praticien constata que les blessures de M. Faches n'étaient que de simples contusions graves, quant à M. Verscheve, qui se plaignait de vives douleurs à la poitrine, M. Derville n'a pu encore se prononcer sur son état.

Les deux blessés ont été reconduits à leur domicile, en voiture, par le docteur Derville. Les autres blessés, M. le docteur Derville, ont été reconduits à leur domicile, par le docteur Derville, qui avait été mandé en toute hâte, vint leur prodiguer ses soins.

Un terrible accident rue de Cassel. — Une femme a été brûlée vive, mardi après-midi, rue de Cassel, dans les circonstances dramatiques que voici: Dans cette rue habite M. Duine, contre-maître aux magasins généraux.

Mme Duine, dans l'après-midi de mardi, s'était absentée quelques instants: elle rentra vers quatre heures et demie — et commit l'imprudence, se trouvant indisposée, de s'endormir auprès de son foyer allumé.

Le feu se communiqua aux vêtements, bientôt la malheureuse se réveilla. Terrible réveil — car elle était elle-même déjà en proie aux flammes.

Elle poussa des appels désespérés; mais ils ne furent pas entendus. Un ouvrier des Magasins Généraux, qui était à la recherche de son maître, pénétra dans la maison et vit cet affreux spectacle: la femme Duine gisant sur le sol, déjà complètement brûlée, et ne pouvant plus que de faibles soupirs. La chaise elle-même sur laquelle elle était assise, la malheureuse était toute enflammée!

Une voisine, Mme C., accourut à son tour: on jeta quelques seaux d'eau sur le corps — mais ce n'était déjà plus qu'un cadavre, horrible à voir, entièrement carbonisé, sauf les pieds.

M. Duine fut averti, avec tous les ménagements possibles, vers cinq heures et demie. Une enquête fut immédiatement ouverte par M. Daudé, commissaire de police du 1er arrondissement. Le décès qui avait été constaté par M. le docteur Faidherbe, l'a été ensuite par M. Lagillière, médecin-légiste — avant la mise en bière du cadavre.

Le drame de Kain, près de Tournai. — Arrestation à Roubaix du meurtrier. — Nous avons raconté qu'un ouvrier de Roubaix, J. Vinghe, qui se rendait chaque semaine à Kain, près de Tournai, se trouva le mardi 10 janvier, dans la soirée, vers onze heures, à l'estaminet tenu par la nommée Augustine Steuve, dite « Ma Tante », au hameau de la Fioce.

A la suite d'une discussion avec la cabaretière, Vinghe se retira; la cabaretière le suivit. A la porte, Vinghe sortit de sa poche un couteau, et en frappa à plusieurs reprises Augustine Steuve, la blessant grièvement.

L'arrivée d'un voisin attiré par les cris de la victime, avait mis le meurtrier en fuite; depuis, on avait perdu sa trace.

Le parquet de Tournai, immédiatement averti, fit, dans les environs, une recherche qui ne restait infructueuse. Comme on savait qu'il habitait Roubaix, M. Leschêne, procureur du roi à Tournai, avisa la police roubaixienne en lui transmettant un mandat d'arrêt.

La police se présenta à plusieurs reprises au logement de Vinghe; mais, depuis lundi, ce dernier n'avait pas reparu. Mardi soir, vers cinq heures et demie, les agents de sûreté, Cavelier et Calonne, se trouvaient dans un état-major du quartier de Fontenoy, quand ils virent entrer le meurtrier. Ils lui mirent immédiatement la main au collet et, après l'avoir accidentellement garroté, ils l'écrouèrent au dépôt de la prison centrale.